

**Procès-verbal de l'assemblée communale
du 28 mai 2018**

- Assemblée communale tenue à l'abri PC de Billens à 20H00
- Présidée par Mme Evelyne Jaquet, Syndique
- Procès-verbal établi par Mme Marie-Noëlle Gremaud, Secrétaire communale

Présents :

- 20 citoyennes et citoyens
- tous les membres du Conseil communal
- Mme Marie-Noëlle Gremaud, Secrétaire communale
- Mme Corinne Levrat, Caissière communale

Excusés :

- M. Benoît Demierre, membre de la Commission financière
- M. et Mme Jean-Joseph et Rose-Marie Raemy
- Mme Nicole Curdy

Madame la Syndique :

- Salue cordialement les personnes présentes ce soir ;
- Rappelle l'art. 18 de la loi sur les communes concernant le vote ;
- Rappelle que la convocation a paru dans la Feuille officielle No 20 du 18 mai 2018, a été affichée aux deux piliers publics, adressée au citoyens par un tout-ménage ainsi que sur le site internet de la commune ;
- Procède à la nomination de deux scrutateurs :
- Présente le tractanda :
 1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 18 décembre 2017. Ne sera pas lu en assemblée communale, mais il peut être consulté au bureau communal durant les heures d'ouverture ou sur le site internet (www.billens-hennens.ch).
 2. Comptes 2017
 - 2.1. Compte de fonctionnement
 - 2.2. Compte des investissements
 - 2.3. Rapport de la Commission financière sur la base du rapport de l'organe de révision
 - 2.4. Approbation
 3. Approbation du règlement scolaire des communes de Billens-Hennens, Mézières et Romont (ne sera pas lu ; le document est disponible auprès de l'Administration communale ou sur le site internet www.billens-hennens.ch).

4. Approbation du règlement sur le droit de cité communal (ne sera pas lu ; le document est disponible auprès de l'Administration communale ou sur le site internet www.billens-hennens.ch).

5. Divers

A l'unanimité, l'assemblée accepte le tractanda tel que proposé.

- Aucune autre remarque n'étant faite sur le mode de convocation et le tractanda, déclare l'assemblée ouverte.

1. **Procès-verbal de l'assemblée communale du 18 décembre 2017. Ne sera pas lu en assemblée communale, mais il peut être consulté au bureau communal durant les heures d'ouverture ou sur le site internet (www.billens-hennens.ch).**

Mme Evelyne Jaquet soumet au vote l'approbation du procès-verbal. L'assemblée approuve ce procès-verbal à l'unanimité. Remerciements à sa rédactrice.

2. Comptes 2017

2.1. Compte de fonctionnement

Projeté à l'écran, le compte de fonctionnement est présenté par M. Florian Dubail qui commente les points particuliers et les points qui nécessitent des explications.

- Mme Gérald Gavillet demande comment fait-on pour équilibrer le compte « approvisionnement en eau » ? On utilise la réserve en plus ou en moins, en fonction du résultat.

Après amortissement et attribution à la réserve d'un montant de Fr. 750'000.-, le compte de fonctionnement présente un excédent de produits de Fr. 22'939.-.

2.2. Compte des investissements

Projeté à l'écran, le compte des investissements est présenté par M. Florian Dubail qui commente les différents postes.

Ne soulevant pas de remarque particulière, le compte des investissements présente un excédent de charges de Fr. 341'722.-.

2.3. Rapport de la Commission financière sur la base du rapport de l'organe de contrôle.

M. Daniel Bühler donne lecture du rapport de ladite commission et recommande à l'assemblée l'approbation des comptes de fonctionnement et des investissements 2017.

2.4. Approbation

Mme Evelyne Jaquet soumet au vote le compte de fonctionnement tel que présenté. L'assemblée approuve à l'unanimité. Contre épreuve : NON 0 et abstention 0.

Mme Evelyne Jaquet soumet au vote le compte des investissements tel que présenté. L'assemblée approuve à l'unanimité. Contre épreuve : NON 0 et abstention 0.

3. Approbation du règlement scolaire des communes de Billens-Hennens, Mézières et Romont (ne sera pas lu ; le document est disponible auprès de l'Administration communale ou sur le site internet www.billens-hennens.ch).

- M. Maurice Baumgartner demande si des élèves d'école enfantine peuvent prendre les grands bus TPF sans accompagnant ? Les TPF ont des dérogations pour cela.
- M. Maurice Baumgartner fait remarquer que le règlement n'est pas lu alors que tout le monde n'a pas forcément internet. Mme Evelyne Jaquet répond que le document était également disponible à l'administration communale et que lors de la précédente assemblée communale, les citoyens s'étaient plaint de la lecture intégrale de statuts.
- M. Jean-Marie Chammartin estime que les règlements peuvent être lus.
- La classe des 3-4H à Billens sera certainement fermée à la prochaine rentrée scolaire pour manque d'effectifs et seront déplacés à Romont. On apprend dans la presse que la commune de Romont mettra en place des containers pour l'ouverture de classes alors qu'une classe est libre à Billens. Difficile de comprendre de telles décisions.
- Avec les élèves de 3-4H à Romont pour l'année scolaire 2018-2019, est-ce que les élèves de 5H qui seront à Billens à la rentrée feront la 6H à Billens ? En principe oui, mais difficile de répondre à cette question en l'état. Encore beaucoup d'interrogations par rapport à l'avenir de l'école.
- Les parents font remarquer que la loi scolaire n'oblige pas la fermeture d'une école pour autant que les effectifs soient suffisants. Effectivement, mais le problème à Billens, ce sont les effectifs. La loi scolaire impose un minimum de 8 classes par cercle scolaire.
- Etude de la possibilité de faire un cercle scolaire avec Mézières, mais les effectifs ne sont pas garantis à moyen terme. Pour garder les élèves de 3-4H à Billens pour la prochaine rentrée scolaire, cela représente un coût de Fr. 160'000.-, mais sans garantie que ce soit accepté par le canton. La population est pour garder l'école au village.

Mme Evelyne Jaquet soumet au vote l'approbation du règlement scolaire des communes de Billens-Hennens, Mézières et Romont. L'assemblée refuse ce règlement par 25 NON contre 0 OUI et 3 abstentions.

4. **Approbation du règlement sur le droit de cité communal (ne sera pas lu ; le document est disponible auprès de l'Administration communale ou sur le site internet www.billens-hennens.ch).**

Deux demandes de naturalisation ont été adressées au Conseil communal et d'autres sont en cours. La commune ne possède pas un tel règlement et au vu de la demande, il est nécessaire de le faire. Le règlement est basé sur le règlement-type proposé par le canton. Ce règlement n'appelle pas de remarque particulière.

Mme Evelyne Jaquet soumet au vote l'approbation de ce règlement sur le droit de cité communal. L'assemblée approuve à l'unanimité ce règlement. Contre épreuve : 0 NON et 0 abstention.

6. **Divers**

- La loi scolaire oblige les communes à mettre sur pied un accueil extra-scolaire. Si la commune garde son école, est-ce que ce service sera étudié ? Oui, la commune devra proposer ce service et des solutions seront étudiées.
- A la gare de Romont, l'accès côté Billens est obstrué par de nombreux vélos stationnés à cet endroit. Trouver une solution avec la commune de Romont.
- Les Robidog ont été installés sur le territoire communal. Malheureusement, ces poubelles sont aussi utilisées pour des déchets autres que des crottes de chien. Nous rappelons que ces poubelles doivent uniquement contenir des crottes de chien.
- M. Emile Rouiller a remarqué des problèmes avec l'éclairage public. Effectivement, des problèmes ont été rencontrés à ce sujet et à ce jour, beaucoup de composants ont été changés et la situation semble correcte maintenant.
- M. Emile Rouiller a constaté une décharge sauvage de pierres à l'entrée de la forêt des Dailles, ce qui est inacceptable.
- La table à l'entrée des Dailles est entourée de grandes herbes et pas vraiment accessible. La fauche sera effectuée.
- Mme Evelyne Jaquet informe que les alpines en bordure de chemin à la forêt d'Hennens sont abîmées et seront remplacées durant l'été. L'accès au chemin sera fermé durant une semaine environ.
- Mme Evelyne Jaquet informe qu'un guichet sera créé à l'administration communale.

- M. Jean-Marie Chammartin demande où en est le projet « centre village ». M. Christoph Portner informe que l'on a rencontré divers interlocuteurs afin d'avoir des pistes sur la manière de mener au mieux ce projet. Un projet plus concret devra être présenté à la prochaine assemblée communale, faute de quoi une baisse d'impôt sera demandée.

Mme Evelyne Jaquet adresse ses remerciements à ses collègues du Conseil communal, au personnel administratif ainsi qu'à toutes les personnes qui oeuvrent pour la commune. Elle invite chacun à partager le verre de l'amitié offert par la commune.

La séance est close à 21h55.